



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 22 juin 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

**Membres présents : 21**

**Procurations : 8**

**Membres absents : 0**

**Votants : 29**

**Date de convocation : 16/06/2023**

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :  
23/06/2023**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

**Procurations :** Magali PATINET à Didier ZERBIB, Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Sébastien CHAUDERON à Xavier BERLUTEAU, Olivier CHAPRON à Jérôme BOUTELOUP, Orlane LABAT à Marie-Ange KOFFEL, Jérôme PUILLET à Philippe STREMLER, Gilles DURET à Françoise MALEPLATE, Olivier TIQUET à Jean-Paul ROBERT.

**Secrétaire :** Valentin DE MUER

N° DEL/2023-3-13

**OBJET :**

**Acquisition foncière  
pour la création d'un  
parking pour les  
agents de la mairie  
(rectificatif)**

**Rapporteur :**  
Monsieur Jérôme  
BOUTELOUP, Maire

**Considérant** que la commune a l'opportunité d'acquérir une unité foncière pour permettre aux agents et élus de la Mairie de stationner leurs véhicules, ce qui libèrera des places de stationnement sur les voies publiques de la Place de la Libération et aux alentours.

Il est proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles n°AN 583 de 98 m<sup>2</sup> et AN 585 de 432 m<sup>2</sup>, dont l'adresse cadastrale est au 9 place de la Libération, soit une superficie totale de 530 m<sup>2</sup> à un prix de 70 000 €.

Ces parcelles sont situées en zone UA du PLU, dans un espace de constructibilité limitée et encadrée.

Cette acquisition sera faite auprès de Monsieur Guy MANDEMENT, Madame Alice MANDEMENT et Madame Henriette BERNARD, qui ont accepté le principe de cette vente au prix indiqué ci-dessus.

Cette acquisition à l'amiable étant d'un montant inférieur à 180 000 €, elle ne nécessite pas l'avis du Domaine (service immobilier de l'Etat).

**Considérant** que dans sa délibération n°2023-2-13 du 6 avril 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé sur cette acquisition, mais à un prix erroné qui n'était pas celui convenu avec les propriétaires.

<p>N° DEL/2023-3-13</p>	<p align="center"><b><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>D'approuver</b> l'acquisition des parcelle AN 583 et AN 585, pour une superficie totale de 530 m<sup>2</sup> et un prix de 70 000 €.</li><li>- <b>D'autoriser</b> Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte définitif de cette acquisition</li><li>- <b>D'abroger</b> la délibération n°2023-2-13 du 6 avril 2023 portant sur le même objet.</li></ul>
	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p align="center">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p>  